



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 18/09/18

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale**

**Projet de centrale photovoltaïque
déposé par Langa Solution**

Commune de Lannemezan (65)

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

n°saisine 2018-6522

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie le 17 juillet 2018, la direction départementale des territoires des Hautes-Pyrénées a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Lannemezan au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 17 septembre 2018.